



## DELIBERATION N°20140061 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

#### ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

#### SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - PRECISION SUR LA DELIBERATION N°20140033 DU 22 AVRIL 2014**

## **MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :**

L'article 22 du code des marchés publics fixe les règles de composition et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres. Celle-ci est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- par le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Lors de sa séance du 22 avril dernier, l'assemblée délibérante a procédé à cette élection et ont été élus, au scrutin à bulletin secret, à la représentation proportionnelle :

Titulaires : M. Jean-Paul Rivat, Mme Pascale Offrey, Mme Nicole Forest, M. Bernard Triollier, M. Philippe Kizirian

Suppléants : M. Michel Faure, M. Jean-Marc Mounier, M. Philippe Paret, M. Pierre Décline, Mme Antoinette Fratta.

A la suite du courrier de la préfecture en date du 12 mai 2014, il convient de préciser que le maire est président de droit de cette commission et qu'il désignera son représentant par arrêté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

### **DECIDE**

- **de préciser** qu'à l'issue du scrutin à bulletin secret qui s'est déroulé le 22 avril 2014, ont donc été élues à la représentation proportionnelle, les personnes qui, **sous la présidence du maire, ou de son représentant**, composeront la commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. Jean-Paul Rivat, Mme Pascale Offrey, Mme Nicole Forest, M. Bernard Triollier, M. Philippe Kizirian

Suppléants : M. Michel Faure, M. Jean-Marc Mounier, M. Philippe Paret, M. Pierre Décline, Mme Antoinette Fratta.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 28 mai 2014  
Le maire,

Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2014